

Fiche de Données de Sécurité DK 5.1

Fiche signalétique du 27/1/2020, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: DK 5.1
A.MM délivrée par le M.E.D.D.E. n°:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Insecticide-biocide
Usages déconseillés :
Toutes les utilisations ne figurent pas dans les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
VEBI ISTITUTO BIOCHIMICO SRL
Via Desman, 43 - 35010 Borgoricco (PD)
Tel. +39 049 9337111 - www.vebi.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@vebi.it


1.4. Numéro d'appel d'urgence


FRANCE: Institut national de recherche et de sécurité (INRS) – 65 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS—+33 1 40 44 30 00 <https://www.declaration-synapse.fr/synapse>
SUISSE: Centre Suisse Antipoison - Urgence 145 24h/24h - Freiestrasse 16 8032 Zürich - Urgences 145 http://toxinfo.ch/startseite_fr
BELGIQUE & LUXEMBOURG: Centre Antipoisons - 070 245 245. Les citoyens et médecins du Grand-Duché de Luxembourg peuvent appeler le 8002-5500. <https://www.centreatipoisons.be>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

 Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1



Attention

Mentions de danger:

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable










3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 3% - < 5%	Piperonyl Butoxide	CAS: 51-03-6 EC: 200-076-7 REACH No.: 01-21195374 31-46-0000	4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 3% - < 5%	cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS, 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle	Numéro 607-421-00-4 Index: CAS: 52315-07-8 EC: 257-842-9	3.8/3 STOT SE 3 H335 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1000. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1000. 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.5% - < 1%	tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-	Numéro 607-727-00-8 Index: CAS: 7696-12-0	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.6/2 Carc. 2 H351

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

	1-en-1-yl)cyclopropane carboxylate de (1,3-dioxo- 1,3,4,5,6,7-hexahydro- 2H- isoindol-2-yl)méthyle	EC: 231-711-6	 3.8/2 STOT SE 2 H371  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.
>= 0.1% - < 0.25%	bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropan e-1,3-diol	Numéro 603-085-00-8 Index: CAS: 52-51-7 EC: 200-143-0 REACH No.: 01-21199809 38-15-XXXX	 3.8/3 STOT SE 3 H335  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes associés à l'exposition des pyréthrinoides comprends irritation cutanée et oculaire, irritabilité au bruit ou tactile, sensation d'anomalies faciales, sensation de démangeaisons, picotement, engourdissement, maux de tête, vertiges, nausée, vomis, diarrhée, salivation, fatigue. En cas de forte exposition, peut entraîner des contractions musculaires et une accumulation de liquides dans les poumons.

En cas d'exposition à la tétraméthrine peut entraîner essoufflement, cloques, plaies, urticaire. Chez les mammifères le tremblement (Syndrom – T) est symptômes caractéristique d'empoisonnement par tétraméthrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : jets d'eau directs

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:
Laver à l'eau abondante.
Enlever immédiatement les éléments déversés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter les températures > 40°C
Évitez la lumière et l'exposition au soleil
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Valeurs limites d'exposition DNEL

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

Travailleur industriel: 3.875 mg/m³ - Consommateur: 1.937 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 7.75 mg/m³ - Consommateur: 3.874 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 222 06 - Consommateur: 1.937 06 - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 3.875 mg/m³ - Consommateur: 1.937 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 27.7 mg/kg bw/day - Consommateur: 13.888 mg/kg bw/day -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 55.5 mg/kg bw/day - Consommateur: 27.776 mg/kg bw/day -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 440 06 - Consommateur: 220 06 - Exposition: Cutanée humaine -

Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 444 06 - Consommateur: 220 06 - Exposition: Cutanée humaine -

Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 1.14 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long
terme, effets systémiques

Consommateur: 2.286 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

Cible: Eau douce - valeur: 1.007 vebi02

Cible: Eau marine - valeur: 100.7 ng/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 19.4 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.94 mg/kg

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS,

3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de

(RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8

Cible: Eau douce - valeur: 1.0E-06 mg/l - Remarques: assessment factor (10)

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.25E-02 vebi01 - Remarques: koc=575000

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

UNI EN 374 (PF 4)

Protection respiratoire:

Demi-masque filtrant (DIN EN 149, FFP2).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Ne pas pénétrer dans les égouts, le sol ou tout plan d'eau.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide beige	--	--
Odeur:	âcre	--	--
Seuil d'odeur :	Pas important	--	--
pH:	5.0	Cipac MT 75.3	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>100 °C	--	--
Point éclair:	>100 °C ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	Ininflammable	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	--
Densité des vapeurs:	Pas important	--	--
Densité relative:	1.0- 1.1 g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	dispersible	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas important	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	--
Température de décomposition:	Pas important	--	--
Viscosité:	Pas important	--	--
Propriétés explosives:	Non explosif	--	--
Propriétés comburantes:	non-oxydant	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Pas important	--	--
Liposolubilité:	Pas important	--	--
Conductibilité:	Pas important	--	--
VOC (Dir. 2010/75/CE):	Pas important	--	--
VOC (carbonio volatile):	Pas important	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable pendant 3 ans.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

DK 5.1

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

- a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4570 mg/kg - Source: male

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 7220 mg/kg - Source: female

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5.9 mg/l - Durée: 4h

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour les yeux Négatif

Test: Corrosif pour la peau Négatif

Test: Corrosif pour la peau Négatif

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif

- f) cancérogénicité:

Test: Génotoxicité Négatif

- g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS,

3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de

(RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8

- a) toxicité aiguë:

Test: LOAEL - Voie: neurotoxicité - Espèces: Rat = 60 mg/kg/bw

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg/bw

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg/bw

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.28 mg/l - Durée: 4h

Test: NOAEL - Voie: neurotoxicité - Espèces: Rat = 20 mg/kg/bw

tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop- 1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de

(1,3-dioxo- 1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H- isoindol-2-yl)méthyle - CAS: 7696-12-0

- a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 423 (RAC Opinion)

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402 (RAC Opinion)

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.63 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD 403 (RAC Opinion)

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour les yeux Négatif - Source: OECD 405 (RAC Opinion)

Test: Corrosif pour la peau Négatif - Source: OECD 404 (RAC Opinion)

Test: Irritant pour la peau Négatif

Test: Irritant pour les yeux Négatif

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif - Source: OECD 406 (RAC Opinion)

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Voie: Orale - Espèces: Rat Négatif 3000 ppm - Durée: 90 d -
Source: OECD 474/ 475 (RAC opinion)
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 307 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.588 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
Test: Irritant pour la peau Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

DK 5.1

Le produit est classé: Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

A:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3.94 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Cyprinodon variegatus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 0.51 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia
magna

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.09 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:
Selenastrum capricornutum

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS,
3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de
(RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8

A:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.0028 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Salmo
gairdneri

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 0.0003 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Selenastrum capricornutum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.00003 mg/l - Remarques: 34 d Pimephales
promelas

tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de (1,3-dioxo-
1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H- isoindol-2-yl)méthyle - CAS: 7696-12-0

A:

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.033 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 0.47 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.0037 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOErC - Espèces: Algues = 0.25 mg/l - Remarques: Selenastrum capricornutum

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1.36 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

A:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.068 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Anabaena flos aqua

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1.04 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3.0 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.0025 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Anabaena flos aqua

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 2.61 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.06 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS, 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8

Biodégradabilité: Non persistant et biodégradable - Test: OECD 308 test - Durée h: d - %: 0.948 - Remarques: 12°C

tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de (1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)méthyle - CAS: 7696-12-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Vebi 3 - Durée h: 28 d - %: 23

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Test: Production de CO₂ - %: 70 - Remarques: (OECD 301 B (mod. -Sturm- Test))

Test: OECD 314 - %: 63.5

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Piperonyl Butoxide - CAS: 51-03-6

Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 757 - Remarques: earthworm

Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 4.8

Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 290 - Remarques: fish

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS, 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de (RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 374 - Durée h: d -
Remarques: BCF_{win} (EPISUIT) 417L/Kg_{wwt}
Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 5.3 - Durée h: d
tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop- 1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de
(1,3-dioxo- 1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H- isoindol-2-yl)méthyle - CAS: 7696-12-0
Bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 827 - Remarques: L/kg_{wet}
fish
Bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 4.58
bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7
Test: BCF- Facteur de bioconcentration 3.16 - Remarques: calculated (EPIWIN)
Test: Kow - Coefficient de partition 0.38 - Remarques: (Log Kow n-octanol/water OECD
107)

12.4. Mobilité dans le sol

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60; (1RS; 3RS; 1RS,
3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de
(RS)-alfa-cyano-3-phénoxybenzyle - CAS: 52315-07-8
Pas mobile - Test: Koc 574360 - Remarques: QSAR from 80653to
574360 mL/g
Pas mobile - Test: DT50 17.2 - Durée h: d - Remarques: 12°C
tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop- 1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de
(1,3-dioxo- 1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H- isoindol-2-yl)méthyle - CAS: 7696-12-0
Pas mobile - Test: Koc 2045-2754 - Remarques: oecd 121

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Information supplémentaires sur l'élimination:
Éliminer le produit non utilisé et l'emballage comme déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3082
IATA-UN Number: 3082
IMDG-UN Number: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

IMDG-Shipping Name:	MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Ferroviaire (RID):	9		
ADR-Class:	9		
ADR-Etiquette:	9		
ADR - Numéro d'identification du danger :		90	
IATA-Class:	9		
IATA-Label:	9		
IMDG-Class:	9		
14.4. Groupe d'emballage			
ADR-Packing Group:	III		
IATA-Packing group:	III		
IMDG-Packing group:	III		
14.5. Dangers pour l'environnement			
ADR-Polluant environnemental:	Oui		
IMDG-Marine polluant:	Marine Pollutant		
Most important toxic component:			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
ADR-Subsidiary hazards:	-		
ADR-S.P.:	274 335 375 601		
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		3 (E)	
IATA-Passenger Aircraft:	964		
IATA-Subsidiary hazards:	-		
IATA-Cargo Aircraft:	964		
IATA-S.P.:	A97 A158 A197		
IATA-ERG:	9L		
IMDG-EmS:	F-A , S-F		
IMDG-Subsidiary hazards:	-		
IMDG-Stowage and handling:	Category A		
IMDG-Segregation:	-		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC			
Non applicable			

Le produit est transporté dans des conditions répondant aux critères d'exemption pour le transport ADR.

Pour les emballages contenant moins de 5 lt, le transport n'est pas soumis à la réglementation ADR (Special Provision 375) et le Code IMDG (Section 2.10.2.7) et au règlement IATA (Special Provision A197)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Reg. EC 830/2015.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H312 Nocif par contact cutané.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.

Fiche de Données de Sécurité

DK 5.1

INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.